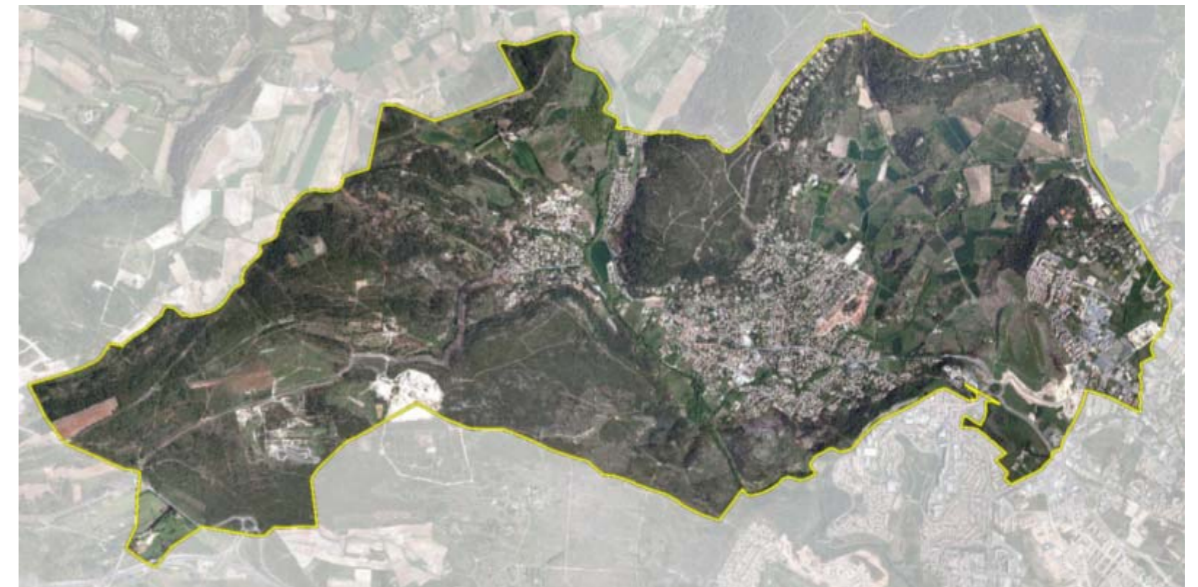


Le Maire,  
**René REVOL**

**PLU**  
**de Grabels**



Révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant  
élaboration du Plan Local d'Urbanisme



## **VI.1. Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**

VI.1.a Liste des SUP

VI.b. Plan des SUP

VI.c. Dispositions des PPRnp opposables :

Règlement et zonages réglementaires des PPRi et PPRif

# PLU de Grabels



Révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant  
élaboration du Plan Local d'Urbanisme



## VI.1.a. Liste des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Le Maire,  
René REVOL



## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Code et nom officiel de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte ou texte permettant de l'instituer	Ministère ou service responsable de la servitude (gestionnaire)
<b>AS1</b> <i>Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captage Le Pezouillet, implanté sur St-Gély-du-Fesc - périmètre de protection rapproché, zone 1 Sud, où toute urbanisation est interdite.</li> <li>• Forages du Pradas et forage du château implantés sur Grabels – Périmètre de protection rapproché, zone 1, Sud où toute urbanisation est interdite.</li> <li>• Le forage Puech Sérié, implanté sur Murviel-les-Montpellier- Périmètre de protection éloigné</li> <li>• La source du Lez, implanté sur Les Matelles - Périmètre éloigné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DUP du 13/11/1989</li> <li>• DUP du 06/06/1989</li> <li>• DUP du 02/05/2007</li> <li>• DUP du 5/06/1981</li> </ul>	Agence Régionale de la Santé Délégation Territoriale de l'Hérault 28, parc club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel – CS 3001 34067 Montpellier cedex 2
<b>I3</b> <i>Servitudes relatives à l'établissement de canalisations de transport et de distribution de gaz naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DN 800 Artère du Midi</li> <li>• DN 200 Antenne de Grabels</li> </ul>	Arrêté ministériel du 11/05/1970 modifié par les arrêtés du 03/08/1977 et 03/03/1980 - Circulaire 73-100 du 12/06/1973 - Décret 91-1147 du 14/10/1991	GAZ DE FRANCE Région Rhône-Méditerranée Z.A.C. de Roman 34070 AIMARGUES
<b>I4</b> <i>Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques</i>	Deux lignes Haute-Tension, ligne aérienne 2 circuits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne 63 kV – Montpellier/ 4 seigneurs</li> <li>• Ligne 225 kV - 4 seigneurs/ Tamareau</li> </ul> Ligne souterraine : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne souterraine 63 kV à 2 circuits - Coulondre/ 4 seigneurs</li> </ul>	Loi du 15/06/06 modifiée par les lois du 19/07/22, 13/07/25 et 04/07/35 et les décrets des 27/12/25, 17/06/38 et 12/11/38 - Décret n°67-885 du 06/10/67 - Art. 35 de la loi n°46-	RTE TESO Service GIMR 34 rue Henri Barbuse BP 52 630 31 026 Toulouse

		628 du 08/04/46 - Ordonnance n°58-997 du 23/10/58 - Décret n°67-886 du 06/10/67 - Décret n°85-1109 du 15/10/85 - Circulaire n°70-13 du 24/06/70	
<b>PM1</b> <i>Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de la Mosson Amont</li> <li>Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (P.P.R.I.f) de Grabels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2001</li> <li>Approuvé par arrêté préfectoral du 30/01/2008</li> </ul>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et risques / Prévention des risques naturels et technologiques Rue Marconi 34 000 MONTPELLIER</p> <p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service agriculture, forêt, gestion des espaces naturels 520, allée Henri 2 de Montmorency CS 60556 34064 MONTPELLIER Cedex 2</p>
<b>PT3</b> <i>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications</i>	Câble réseau structurant - RG 34708 G		FRANCE TELECOM 707 avenue du Marché Gare ZI 34933 MONTPELLIER cedex 9

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Ville de Grabels

Commune de Grabels

Plan local d'urbanisme (PLU)

Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000ème

PLU approuvé par D.C.M. du 7 octobre 2013

17 Rue Saint Etienne  
34770 Grabels  
Tél : 04 67 16 41 00  
Fax : 04 67 16 41 04

Charge d'étude : DIVERCITES

17 Rue Saint Etienne  
34770 Grabels  
Téléphone : 09 52 02 46 96  
Email : dvercites@gmail.com

Par arrêté en date du 03/12/2012

Système de coordonnées : RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de : SPL GRABELS

Statut de service  
Plan d'urbanisme  
N° de dossier : 13 03 04 30  
Mise à jour : 06/04/2013

PLU approuvé par D.C.M. du 7 octobre 2013

LEGENDE

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SYMBLES	CODIS ALPHANUMERIQUES ET CATEGORIES DE SERVITUDES
AS1	AS1 - Conservation des eaux Servitudes relatives à l'usage de périmètres de protection des eaux potables. - Forage de Puech-Série - Périmètre de protection éloigné
AS2	AS2 - Conservation des eaux Servitudes relatives à l'usage de périmètres de protection des eaux potables. - Forages de protection éloignés de la source du Lez, implantés sur la commune des Maudou.
AS3	AS3 - Conservation des eaux Servitudes relatives à l'usage de périmètres de protection des eaux potables. - Forages du Prades, Château et Pradaillet
I3	I3 - Gaz Servitude relative à l'établissement de conduites de distribution et de transport de gaz Nom de la conduite PMS DN PMS (mm) DN (mm) Distance d'attente (Art. R611V, 2006) de part et d'autre de la canalisation Effets Lignes Pressions Significatives (PSL en m) Effets Lignes Pressions Significatives (PSL en m)
I4	I4 - Electrique Servitude relative à l'établissement des câbles électriques
PT3	PT3 - Télécommunications Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
R	Zone inondable rouge
Ru1	Zone inondable rouge urbaine
Bu	Zone inondable bleue urbaine
Bn	Zone inondable bleue naturelle
A	PPREP Zone A
B1	PPREP Zone B1
B2	PPREP Zone B2
C	PPREP Zone C

Report indicatif en référence au dossier de Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Etat (PPRI) Mis en œuvre approuvé par A.P. n° 3088 du 10/01/2008

Report indicatif en référence au dossier de Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Etat (PPRI) Mis en œuvre approuvé par A.P. n° 3088 du 10/01/2008

Autres informations utiles : procédures en cours des périmètres de protection de captages et forages

- Périmètres de protection rapproché du captage des Terrasses de la Mosson
- Périmètres de protection éloigné du captage des Terrasses de la Mosson
- Périmètres de protection rapproché du Forage de la Buffetie

